



# L'ÉCHO DE FELDBACH



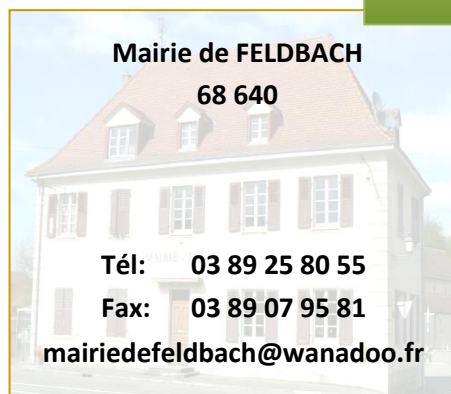
N°76



**AUTOMNE 2016**



Saison des couleurs chatoyantes, du crépitement des feuilles qui tombent, de la cueillette des champignons ou des mûres... L'été est fini mais l'automne est si beau !



## Horaires d'ouverture

Mardi	16h45 18h45
Vendredi	10h00 12h00

## Dans ce numéro

Le mot du Maire	2
<b>Les comptes rendus de séances</b>	
Conseil municipal	3
SIAEP Feldbach Riespach	28
SIS Riespach-Feldbach	32
Conseil d'école	33
<b>Les actualités de Feldbach</b>	
Carnet du jour et grands anniversaires	35
Communiqués de la mairie	37
Communiqués associatifs	40
La page historique par Albert Dattler	51

## Le projet de Plan Local d'urbanisme (PLU)

Le 29 septembre dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet de PLU. Ce vote vient concrétiser un travail intense de près de 2 ans. Ce travail était indispensable pour parvenir à un résultat le plus équilibré possible et préparant l'avenir de notre village.

Nombre d'entre vous ont participé aux deux réunions publiques que nous avons organisées pour présenter l'avancement du dossier. Ces réunions ont permis d'expliquer le cadre rigoureux et contraignant qui s'impose dorénavant aux communes en matière d'urbanisme. Elles ont permis également de montrer qu'en l'absence d'un PLU approuvé d'ici le 27 mars 2017, les droits du sol et de la construction de Feldbach seraient fortement réduits dans le futur, ceci avec toutes les conséquences que cela représente pour les propriétaires.

Notre projet de PLU est, au final, j'ose le dire fortement, un compromis solide lorsque l'on prend en compte toutes les limites que les lois, l'Etat et le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Sundgau imposent aux communes.

Concernant la suite de la procédure, je le rappelle, le 29 septembre dernier, nous n'avons voté que le projet de PLU. Durant les 3 prochains mois, les Personnes publiques associées (les administrations) sont consultées pour donner leur avis. Puis, globalement, entre le 15 janvier et le 15 février 2017, se tiendra l'Enquête Publique qui vous permettra de faire vos dernières remarques sur le dossier. L'Enquête Publique est importante, elle est menée sous l'égide d'un Commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif.

Suite à cette Enquête publique, nous amenderons et finaliserons le dossier de PLU pour prendre en compte autant que possible les remarques. Puis viendra le moment de la délibération d'approbation du PLU qui rendra ce dernier actif et opérationnel.

**Le Maire,  
François LITZLER.**

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE FELDBACH

### SEANCE DU 06 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 06 avril 2016 à 20 heures 00 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : Tous les Conseillers.

MM. FUX André, OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry, KESSLER Christophe, OBERLI Fred, STOESEL Joseph,  
Mmes CORSICO Claudine, GASSER Yvonne et STEHLIN Astrid.

Secrétaire de séance : Mme KILIAN Myriam.

#### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 04 mars 2016 ;
2. Approbation des comptes administratifs 2015  
(budget principal M14 - budget eaux M49) ;
3. Approbation des budgets primitifs 2016  
(budget principal M14 - budget eaux M49) ;
4. Fixation du prix de l'eau et de la redevance d'assainissement pour 2016 ;
5. Vote des quatre taxes directes locales ;
6. Fermeture de la classe élémentaire de FELDBACH à la prochaine rentrée ;
7. Autorisation de lancer les études de faisabilité et de chiffrages :
  - a. Accessibilité mairie-école ;
  - b. Toiture de l'église ;
  - c. PUP Obere Gaerten ;
8. Avis sur le nouveau projet de périmètre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : fusion des Communautés de communes dans le Sundgau ;
9. Transfert du siège du SIAC de la mairie de HENFLINGEN à la mairie de HIRSINGUE ;
10. Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin :
  - a. Révision des statuts du Syndicat ;
  - b. Adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé audit Syndicat ;
11. Divers :
  - a. Bons de fleurissement 2016 ;
  - b. Opération Haut-Rhin propre ;
  - c. Dépose de la cabine téléphonique situé rue de Heimersdorf par Orange ;
  - d. Dissolution AAPPMA du Haut-Sundgau ;

Le Maire accueille ses collègues et les remercie de leur présence à cette séance qui sera essentiellement consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2015 et budgets primitifs 2016 (M14 et M49).

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04.03.2016**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

## **2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DU SERVICE PRINCIPAL (M14) ET DU SERVICE DES EAUX (M49)**

Sur la base des documents préparatoires, le Maire invite l'assemblée à examiner les comptes administratifs de l'année écoulée et les budgets prévisionnels de l'année en cours.

Le Maire propose de confier la présidence de la séance à M. André FUX, Premier Adjoint au Maire, pour l'examen et le vote des comptes administratifs auquel il ne peut prendre part. Cette proposition étant acceptée par l'assemblée, le Maire quitte la séance.

M. André FUX présente en détail le compte administratif 2015.

### **a. Compte administratif 2015 du service principal (M14) :**

M. FUX commente ce document qui reprend dans le détail l'ensemble des opérations réelles effectuées en dépense et en recette durant l'année 2015 et dont la balance générale s'établit comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses	:	337 867,85 €
Recettes	:	625 817,42 € (dont 197 129,72 €

d'excédent antérieur reporté)

*Excédent global de fonctionnement : 287 949,57 €*

#### Section d'investissement :

Dépenses	:	223 870,08 € (dont 113 566,44 €
		de déficit antérieur reporté)
Recettes	:	303 312,11 €

*Déficit global d'investissement : 79 442,03 €*

#### **Excédent global de clôture**

**au 31.12.2015 : 367 391,60 €**

(Restes à réaliser en investissement : 177 150,00 en dépense et 0,00 € en recette)

Le Conseil Municipal, à la requête de M. André FUX,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du service principal (M14) dressé par le Maire ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. déclare par ailleurs, après vérification de la Commission des Finances, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal,**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 ;
- constatant un excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2015 à hauteur de 287 949,57 € ;
- constatant par ailleurs un excédent d'investissement cumulé de l'exercice 2015 à hauteur de 79 442,03 € ;
- compte tenu de la dissolution de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE et de la ventilation de son bilan comptable entre les communes membres, l'excédent de fonctionnement s'établit à 307 822,08 € et l'excédent d'investissement à 112 988,96 € (correspondant à une intégration de 19 872,51 € pour la section de fonctionnement et 33 546,93 € pour la section d'investissement) ;
- compte tenu des restes à réaliser en dépense d'un montant de 177 150 €, le déficit d'investissement s'établit à 64 161,04 €,

**décide**

- d'affecter un montant de 64 161,04 € à la couverture du déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2015 ;
- d'émettre à cet effet un titre de 64 161,04 € à l'article 1068, recettes d'investissement du budget 2016 ;
- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 243 661,04 €, au budget primitif 2016, au compte 002, recettes de fonctionnement.

**b. Compte administratif 2015 du service des eaux (M49)**

Comme il l'a fait précédemment pour le service principal, M. André FUX commente le compte administratif 2015 du service des eaux (M49) dont la balance générale s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	:	85 826,63 €
Recettes	:	111 575,23 € (dont 32 866,66 € d'excédent reporté)

Excédent global d'exploitation :      25 748,60 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	16 476,05 €
Recettes	:	32 852,45 € (dont 5 280,48 € d'excédent reporté)

Excédent global d'investissement :      16 376,40 €

**Excédent global de clôture  
au 31.12.2015 :**      **42 125,00 €**

Le Conseil Municipal, à la requête de M. André FUX,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du service des eaux (M49) dressé par le Maire ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. déclare par ailleurs, après vérification de la Commission des Finances, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal,**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 ;
- constatant un excédent d'exploitation cumulé de l'exercice 2015 à hauteur de 25 748,60 € ;

- constatant par ailleurs un excédent d'investissement cumulé de l'exercice 2015 à hauteur de 16 376,40 € ;

#### **décide**

- \* de reporter intégralement l'excédent d'exploitation, soit 25 748,60 €, au budget primitif 2016, au compte 002, recettes d'exploitation, le résultat en section d'investissement 2015 étant bénéficiaire.

M. le Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance témoignée par l'approbation à l'unanimité des documents budgétaires concernés.

M. le Maire propose, à présent, d'approuver les budgets primitifs de l'exercice 2016 préparés par M. André FUX et étudiés en Commission des Finances.

### **3. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 DU SERVICE PRINCIPAL (M14) ET DU SERVICE DES EAUX (M49)**

#### **a. Budget primitif 2016 du service principal (M14)**

- \* la section de fonctionnement s'équilibre à 622 075,64 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global de fonctionnement de 243 661,04 € constaté au compte administratif 2015. Un montant de 198 907,96 € est dégagé pour financer l'investissement.
- \* la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 835 050,00 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global d'investissement de 112 988,96 €.

Le Conseil Municipal approuve, par 10 voix pour et 1 abstention, le budget primitif du service principal (M14) pour l'exercice 2016.

#### **b. Budget primitif 2016 du service des eaux (M49)**

- \* la section d'exploitation s'équilibre à 104 673,60 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global d'exploitation de 25 748,60 €.
- \* la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 58 985,00 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global d'investissement de 16 376,40 €.

Après délibération et invité par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service des eaux (M49) pour l'exercice 2016.

Le Maire remercie l'assemblée de la confiance témoignée par l'approbation des différents documents budgétaires.

#### **4. FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ⇒ de maintenir le prix de l'eau à 1,80 € le m<sup>3</sup> ;
- ⇒ de maintenir la location annuelle des compteurs à : 11 €/petit compteur et à 14 €/grand compteur ;
- ⇒ de maintenir la redevance d'assainissement à 1,30 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé et la part fixe d'assainissement par abonnement à 30 € par an ;
- ⇒ La redevance pour pollution (0,350 € le m<sup>3</sup>) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,233 € le m<sup>3</sup>) sont fixées par l'Agence de l'Eau.

#### **5. VOTE DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES**

Conformément à l'état de notification des taux des taxes locales pour 2016, le Conseil Municipal, considérant que le produit annoncé de 149 056 € suffit à assurer l'équilibre du budget 2016, décide à l'unanimité :

1. de voter en l'état, en les laissant inchangés par rapport à 2015, les taux des quatre taxes locales, qui s'établissent comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'habitation	491 200.00 €	16,63 %	81 687.00 €
Taxe Foncier Bâti	378 600.00 €	13,29 %	50 316.00 €
Taxe Foncier Non Bâti	19 300.00 €	46,62 %	8 998.00 €
CFE	37 800.00 €	21,31 %	8 055.00 €
<b>Produit total voté :</b>			<b>149 056.00 €</b>

2. de prendre acte des produits prévisionnels attendus suivants :

- allocations compensatrices	:	4 134 €
- taxe additionnelle foncière non bâtie	:	161 €
- CVAE	:	4 029 €

#### **6. FERMETURE DE LA CLASSE ELEMENTAIRE DE FELDBACH A LA PROCHAINE RENTREE**

M. le Maire fait lecture :

- du courrier reçu le 04 mars dernier de la directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin informant le SIS Riespach-Feldbach de la fermeture de la classe élémentaire de Feldbach à la prochaine rentrée ;
- du courrier reçu le 17 mars 2016 et émanant du directeur d'école, M. Rémy ECKENSCHWILLER, enseignant depuis 1990 à FELDBACH et partant à la retraite en 2017.



Ce dernier souhaiterait effectuer sa dernière année à l'école de Feldbach et demande par conséquent un sursis d'une année pour cette école.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

**décide**, à l'unanimité des membres présents, de demander le maintien de la classe de Feldbach, en soutien au directeur d'école.

## **7. AUTORISATION DE LANCER LES ETUDES DE FAISABILITE ET DE CHIFFRAGES**

### **a. Accessibilité mairie-école**

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux et notamment la mairie, il est nécessaire de faire réaliser une étude de faisabilité et de chiffrages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- de faire réaliser une étude de faisabilité avec chiffrages concernant les travaux d'accessibilité du bâtiment mairie-école ;
- d'autoriser M. le Maire à confier la maîtrise d'œuvre et le suivi de l'opération à un bureau d'étude ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et tous documents y relatifs avec le prestataire retenu.

### **b. Toiture de l'église**

M. le Maire rappelle également que la toiture de l'église ainsi que le parvis nécessitent d'importants travaux de rénovation.

Vu par ailleurs l'incapacité financière du Conseil de Fabrique de l'Eglise à prendre en charge ces travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- de se substituer au Conseil de Fabrique de l'Eglise de FELDBACH et de la suppléer en procédant à une étude de faisabilité avec chiffrages concernant les travaux de rénovation de la toiture et du parvis de l'église et en les prenant à charge ;
- que la dévolution des travaux interviendra selon la procédure adaptée ;
- d'autoriser M. le Maire à confier la maîtrise d'œuvre et le suivi de l'opération susmentionnée à un architecte du patrimoine ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et tous documents y relatifs avec l'architecte retenu.

**c. PUP Obere Gaerten**

Mme CORSICO fait lecture d'un courrier émanant de M. et Mme Frédéric JAEGY par lequel ces derniers demandent des éclaircissements concernant l'avancée du projet de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'Obere Gaerten.

Ils contestent le chiffrage effectué par le bureau d'études PRAGMA, l'estimant trop onéreux et ont fait réaliser un autre chiffrage pour la mise en place de la voirie et de la viabilisation pour les parcelles concernées par la 2<sup>ème</sup> tranche. Ce devis apparaît, d'après eux, beaucoup plus réaliste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de faire appel à un bureau d'études afin de faire réaliser une étude pour la 2<sup>ème</sup> tranche (PUP...). Le PUP permettrait de faire pré-financer des équipements publics, nécessaires à cette opération d'aménagement ou de construction, par un opérateur (constructeur, aménageur ou propriétaire foncier) ;
- d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le bureau d'études retenu fixant le programme d'équipements publics à réaliser et se rapprochant du montant des dépenses réelles.

**8. AVIS SUR LE NOUVEAU PROJET DE PERIMETRE DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DANS LE SUNDGAU**

M. le Maire indique à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), il convient que le Conseil Municipal émette un avis favorable ou défavorable au projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes du Sundgau.

Ce projet, défini par arrêté préfectoral du 10 mars 2016 transmis le 15 mars 2016, consisterait en la fusion :

- de la Communauté de Communes d'Altkirch ;
- de la Communauté de Communes Ill et Gersbach ;
- de la Communauté de Communes du Jura Alsacien ;
- de la Communauté de Communes de la Largue ;
- de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace ;
- de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth ;
- de la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach.

M. le Maire rappelle à cet égard que par délibération en date du 04 novembre 2015, le Conseil Municipal avait rejeté le projet initial de SDCI relatif à la fusion des six communautés de Communes du Sundgau et proposé l'approfondissement du scénario de regroupement à sept Communautés de Communes.

Aussi propose-t-il à l'assemblée de se prononcer en faveur du projet de périmètre de fusion des sept Communautés de Communes du Sundgau.

Où les explications de M. le Maire, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- d'émettre un avis favorable à l'égard du projet de périmètre de fusion des sept Communautés de Communes du Sundgau ;
- d'approuver par conséquent ledit projet, défini par arrêté préfectoral du 10 mars 2016.

## **9. TRANSFERT DU SIEGE DU SIAC DE LA MAIRIE DE HENFLINGEN A LA MAIRIE DE HIRSINGUE**

M. le Maire explique que par délibération du 26 janvier 2016, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles du Collège de HIRSINGUE (SIAC) a décidé de transférer son siège de la mairie de HENFLINGEN à la mairie de HIRSINGUE.

En effet, l'agent jusqu'ici chargé de la gestion administrative et financière du SIAC, par ailleurs secrétaire de mairie à HENFLINGEN ayant fait valoir ses droits à la retraite, il a été remplacé par un agent communal de la mairie de HIRSINGUE recruté pour assurer les fonctions de secrétaire du SIAC.

Or étant donné que le collège est situé à HIRSINGUE et que l'agent désormais chargé du traitement des dossiers du SIAC travaille dans les locaux de la mairie de HIRSINGUE, il apparaît logique de transférer le siège administratif du SIAC à la mairie de HIRSINGUE.

Aussi pour permettre au SIAC de solliciter auprès de M. le Préfet du Haut-Rhin le transfert de son siège à la mairie de HIRSINGUE, il appartient aux communes membres du SIAC de délibérer pour approuver cette modification.

Où les explications de M. le Maire, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents **décide** :

- d'émettre un avis favorable en vue du transfert du siège du SIAC de la mairie de HENFLINGEN à la mairie de HIRSINGUE ;
- d'autoriser M. le Président du SIAC à entreprendre les démarches nécessaires à cet effet, en vue de solliciter auprès de M. le Préfet du Haut-Rhin l'arrêté de transfert du siège du SIAC et la modification des statuts dudit syndicat.

## **10. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

### **a. Révision des statuts du Syndicat**

**Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

**Considérant** les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

**Le Maire** propose au Conseil Municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents,

1. émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016 ;
2. demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

**b. Adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé audit Syndicat**

**Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

**Le Maire** propose au Conseil Municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents,

- a. émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;
- b. demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

## 11. DIVERS

### a. Sécurité traversée village

La sécurisation de la sortie vers Riespach a été abordée (mise en place de bandes piétonnes..). Mme Claudine CORSICO attend des explications du Conseil Départemental – Antenne Territorial du Sundgau à ALTKIRCH avant de préparer le dossier.

### b. Bons de fleurissement 2016

Le Conseil Municipal souhaite à nouveau encourager les habitants de FELDBACH dans le fleurissement de leur maison.

Pour une participation du plus grand nombre, il décide d'octroyer un bon d'achat d'une valeur de 15 € que chaque foyer pourra échanger directement auprès de trois horticulteurs suivants (au choix) :

- Sundgau Fleurs – Horticulture RUETSCH – 68 OBERDORF ;
- EARL REINHART – 68 MOERNACH ;
- ETS RUCKLIN – 68 DURMENACH,

en déduction de leurs achats de plants de fleurs.

Ce bon d'achat sera à retirer au secrétariat de la mairie pour une utilisation au plus tard le 03 juin 2016.

### c. Opération Haut-Rhin propre 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas participer à l'opération Haut- Propre, vu le peu de volontaires.

### d. Dépose de la cabine téléphonique situé rue de Heimersdorf par Orange

L'abrogation du service universel publiphonie traduit l'évolution naturelle des usagers qui accordent désormais une place prépondérante à la téléphonie mobile, de sorte qu'Orange va procéder à la dépose, d'ici fin 2017, de l'ensemble des publiphones présents sur le territoire national.

La cabine téléphonique implantée rue de Heimersdorf est concernée par ce plan et sera déposée prochainement.

### e. Dissolution AAPPMA du Haut-Sundgau

M. le Maire informe l'assemblée de la dissolution de la société de pêche « AAPPMA du Haut-Sundgau. Le parcours de pêche est donc libre depuis le 12 mars 2016.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 22 heures 45.

Suivent les signatures au registre.

## COMMUNE DE FELDBACH

### SEANCE DU 27 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 27 juillet 2016 à 20 heures 00 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : MM. OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry, OBERLI Fred,  
STOESSEL Joseph,  
Mmes CORSICO Claudine, GASSER Yvonne et STEHLIN Astrid.

Excusés non représentés : MM. FUX André et KESSLER Christophe.

Secrétaire de séance : Mme KILIAN Myriam.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 06 avril 2016 ;
2. PLU – dossier d'étude de réduction des périmètres sanitaires de trois fermes ;
3. Urbanisme – déclaration d'intention d'aliéner ;
4. Motion en faveur du maintien du régime actuel des cours d'enseignement religieux en Alsace-Moselle ;
5. Divers :
  - a. Démission du Premier Adjoint, M. André FUX ;
  - b. Fermeture de la classe - école de Feldbach ;
  - c. Présentation du service Proxi Vigie de la Poste.

#### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06.04.2016**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

#### **2. PLU – dossier d'étude de réduction des périmètres sanitaires de trois fermes**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a sollicité la Chambre d'Agriculture afin de savoir dans quelle mesure il était possible de réduire le périmètre d'inconstructibilité des exploitations d'élevage en zone urbaine ou à proximité des zones d'extension de l'urbanisation (périmètres de réciprocité des exploitations soumises au RDS réduits de 50 m à 25 m et étudié dans le cadre du PLU).

Voici les éléments de réponse apportés par celle-ci :

« Le principe de réciprocité des règles de recul a pour but d'éviter une remise en cause des sites d'implantation ou de développement des exploitations agricoles (bâtiments d'élevage en particulier) par un rapprochement de l'urbanisation. Ce principe a été introduit en 1999 à l'article L.111-3 du Code Rural et modifié à plusieurs reprises.

Au titre de réglementations sanitaires, certains bâtiments agricoles sont soumis à des conditions de distance pour leur implantation par rapport aux habitations ou d'immeubles habituellement occupés par des tiers. Les distances à respecter sont celles définies par les règlements sanitaires départementaux (RSD) ou par la réglementation sur les installations classées (ICPE).

Le principe de réciprocité impose le respect des mêmes distances pour les tiers vis-à-vis des constructions agricoles. Néanmoins, l'article L.111-3 prévoit des cas d'exception :

- par des règles spécifiques locales : des règles peuvent être fixées par le PLU, ou pour les communes non dotées de PLU, par délibération du conseil municipal après avis de la chambre d'agriculture et enquête publique, pour tenir compte de l'existence de bâtiments agricoles antérieurs implantés. Lorsque des règles spécifiques sont fixées, il n'est pas possible d'obtenir une dérogation selon les modalités décrites ci-après ;
- par dérogation « au cas par cas » après avis de la chambre d'agriculture : pour toute construction et tout changement de destination à usage non agricole, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée après avis de la chambre d'agriculture.

Quel que soit la réduction de périmètre et le régime des installations des élevages concernées, cette réduction doit être correctement justifiée dans le document d'urbanisme ».

La Chambre d'Agriculture propose d'accompagner la Commune dans cette démarche pour un montant d'environ 3 300 € HT. Le bureau d'études PRAGMA réaliserait le dossier de justification de l'adaptation des périmètres sanitaires des trois exploitations agricoles pour un montant de 2 000 € HT.

Oùï les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité des membres présents

- de faire réaliser l'étude de réduction des périmètres sanitaires de trois fermes dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- de confier cette étude à PRAGMA SCF – 67 GOERSDORF pour un montant de 2 400 € TTC ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le bureau retenu.

### **3. URBANISME – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

#### **a. Permis de construire maisons jumelées 31 rue des Prés**

M. le Maire fait part aux conseillers que M. Vincent FLOTA a déposé une demande de permis de construire pour la construction de deux maisons jumelées au 31 rue des Prés. Il lui sera demandé de revoir son projet par rapport à l'assainissement (pas de fosse septique), la parcelle concernée étant située dans le périmètre d'assainissement et de ce fait, il y a obligation de se brancher sur un collecteur que la Commune mettra en place.

#### **b. Permis d'aménager Secteur NAb2 Obere Gaerten**

M. le Maire présente également au Conseil Municipal la demande de permis d'aménager déposée ce même jour par M. Frédéric JAEGY et concernant la création d'un lotissement de 10 lots destinés à la construction de maisons d'habitations dans la zone NAb2 de la rue des Vergers (Obere Gaerten).

Or ce secteur n'est ouvert à la construction que si 80 % au moins de la superficie du secteur est urbanisé (cf. article 1.3.3 du règlement du POS – zone NA), ce qui, à l'heure actuelle n'est pas encore le cas.

M. Frédéric JAEGY devra attendre la validation du PLU pour obtenir un avis favorable.

c. Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner, à savoir :

- l'une transmise par Maître Catherine BAEUMLIN-ANDELFINGER, notaire à Altkirch par laquelle M. Damien MATTLER demande la constitution d'une SCI pour la maison d'habitation sis 2 rue de la Colline.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ce bien immeuble.

- l'autre transmise par Maître Anne BROGLE, notaire à Altkirch par laquelle M. François KUBLER vend à M. Thomas HEIDMANN, un terrain cadastré sous Section 2, N°530/24, lieu-dit « Spitalacker », d'une surface de 7,90 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de faire valoir son droit de préemption sur ce bien immeuble, au motif que ce bien sera grevé d'un emplacement réservé dans le cadre du futur zonage du PLU, en cours d'élaboration. Le Conseil Municipal décide de payer le prix indiqué, soit 11 850 € au vendeur.

**4. MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DU REGIME ACTUEL DES COURS D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EN ALSACE-MOSELLE**

M. le Maire explique que l'enseignement religieux dans les établissements publics en Alsace Moselle repose sur un caractère obligatoire dans le cycle primaire et secondaire, suivant plusieurs législations allemandes puis françaises. Ce caractère obligatoire, réaffirmé plusieurs fois, notamment par le Conseil d'Etat en 2001, s'impose aux écoles et collèges, mais en rien aux élèves, lesquels peuvent en être dispensés à l'initiative de leurs parents.

L'Observatoire de la laïcité, rattaché au service du Premier Ministre, a formulé au mois de mai 2015 des préconisations relatives aux trois départements des Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle, et notamment que les élèves ne souhaitant pas suivre l'enseignement religieux ne soient désormais plus tenus de demander une dispense. L'Observatoire suggère que ces mêmes élèves fassent une démarche volontaire d'inscription. L'ère que les élèves ne souhaitant pas suivre les cours de religion en Alsace Moselle ne soient plus tenus de demander une dispense, mais fassent plutôt une démarche volontaire d'inscription. L'heure d'enseignement religieux serait ainsi considérée comme une simple option, placée en supplément du temps de l'enseignement.



Le Conseil Départemental du Haut-Rhin, consulté par la Ministre de l'Education Nationale en vue d'une évolution des conditions de l'enseignement religieux à l'école, y a exprimé son total désaccord et encourage les communes à lui emboîter le pas.

Oùï les explications de M. le Maire, **le Conseil Municipal**,

Considérant que la proposition du gouvernement constitue un nouveau grignotage du droit local totalement inacceptable ;

Considérant par ailleurs que l'enseignement religieux dans les établissements publics constitue un atout pour permettre une ouverture d'esprit des élèves et pour lutter contre les préjugés ou la crainte des différences, nés de la méconnaissance des autres cultes et autres cultures,

**par 8 voix pour et 1 abstention**

**EXPRIME** son total désaccord avec la proposition ministérielle ;

**DEMANDE** le maintien des dispositions actuellement en place pour organiser et proposer l'enseignement religieux dans le cadre scolaire.

M. le Maire fait également lecture du courriel reçu ce jour et émanant de M. René DANESI par lequel ce dernier informe les communes que l'article 1bis A de la loi Travail, généralement appelée loi El Khomri permet aux entreprises d'inscrire dans leur règlement intérieur le principe de la neutralité religieuse.

## **5. DIVERS**

### **a. Démission du Premier Adjoint, M. André FUX**

M. le Maire fait lecture du courrier émanant de M. FUX, Premier Adjoint par lequel ce dernier l'informe avoir envoyé un courrier au Préfet lui faisant part de sa décision de démissionner de sa charge d'adjoint au Maire, Président du SIAEP FELDBACH-RIESPACH et conseiller municipal. M. FUX a renvoyé un deuxième courrier au Préfet le 08 juillet 2016, son précédent étant resté sans réponse.

La démission sera définitive à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la réception du second courrier par M. le Préfet.

M. le Maire remercie M. FUX pour tout le travail fourni.

### **b. Fermeture de la classe – école de Feldbach**

Il ressort du sondage effectué par les communes de Riespach et de Feldbach concernant le maintien de la classe de M. ECKENSCHWILLER à Feldbach ou le regroupement sur un site de toutes les niveaux à Riespach que la majorité souhaite le regroupement de tous les niveaux à Riespach. La classe de M. ECKENSCHWILLER sera donc fermée à Feldbach et transférée sur le site de Riespach.

**c. Présentation du service Proxi Vigie de la Poste**

M. le Maire fait lecture du courrier adressé par la Poste concernant son nouveau service Proxi Vigie Canicule/Grand Froid.

Ce service permet de mettre en place des actions de prévention en cas de fortes chaleurs ou de grand froid. Des visites peuvent être confiées au facteur au domicile de personnes fragiles et/ou vulnérables lors d'une alerte canicule ou grand froid.

Contact sera pris auprès de la Poste concernant les modalités pratiques pour l'instauration de ce service à Feldbach (tarifs...).

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 23 heures 00.

Suivent les signatures au registre.

**COMMUNE DE FELDBACH****SEANCE DU 23 AOUT 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 23 août 2016 à 20 heures 00 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : Tous les Conseillers.

MM. OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry, KESSLER Christophe,  
OBERLI Fred, STOESSEL Joseph,  
Mmes CORSICO Claudine, GASSER Yvonne et STEHLIN Astrid.

Secrétaire de séance : Mme KILIAN Myriam.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2016 ;
2. Fixation du nombre d'adjoints et élection des adjoints suite à démission du Premier Adjoint ;
3. Remplacement d'un délégué au sein des Commissions Communales suite à la démission du Premier Adjoint ;

4. Désignation d'un nouveau délégué de la Commune au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale suite à la démission du Premier Adjoint ;
5. Approbation du programme des travaux d'exploitation – état de prévisions des coupes 2017 ;
6. Charge de travail - main d'œuvre SIGFRA ;
7. Transformation de l'ADAUHR en Agence Technique Départementale ;
8. Approbation de la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de Très Haut Débit en Alsace (ROSACE) ;
9. Stationnement du centre du village ;
10. Divers :
  - a. Approbation de l'Ad'AP du Patrimoine ;
  - b. DIA KUBLER.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27.07.2016**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

## **2. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS SUITE A DEMISSION DU PREMIER ADJOINT**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur André FUX du poste de 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur le Maire propose de ne pas remplacer le poste vacant et par conséquent de réduire à deux le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

**décide**, par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, de fixer à deux le nombre d'adjoints au maire et de ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire.

Mme Claudine CORSICO, précédemment 2<sup>ème</sup> Adjointe, devient donc, dans l'ordre du tableau, 1<sup>ère</sup> Adjointe et M. Luc OBERLI, précédemment 3<sup>ème</sup> Adjoint, 2<sup>ème</sup> Adjoint.

### **3. REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES** **SUITE A LA DEMISSION DU PREMIER ADJOINT**

Suite à la démission du Premier Adjoint et de son non remplacement,

Sur proposition du Maire et conformément aux dispositions de l'article 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver comme suit la composition des commissions communales :

- **1ère Commission** : Responsable : LITZLER François, Maire  
Domaine d'intervention : Membres :   CORSIKO           Claudine  
Finances                                    OBERLI           Luc  
Administratif                                GALLAND        Thierry  
Communication                             STEHLIN         Astrid  
Urbanisme  
Chauffage  
Cimetière
  
- **2ème Commission** : Responsable : CORSICO   Claudine, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Domaine d'intervention : Membres :   GALLAND        Thierry  
Affaires scolaires                         GASSER         Yvonne  
Culture et loisirs                         OBERLI         Luc  
Fêtes et cérémonies                     STEHLIN        Astrid  
Actions humanitaires  
Aire de jeux  
Culte – église
  
- **3ème Commission** : Responsable : OBERLI           Luc, 2<sup>e</sup> Adjoint  
Domaine d'intervention : Membres :   BLOCH           Didier  
Eclairage public                            GALLAND        Thierry  
Voirie – réseaux (maintenance)        KESSLER        Christophe  
Bâtiments communaux                     OBERLI         Fred  
Forêt   STOESSEL       Joseph  
Sapeurs-Pompiers  
Assainissement - eau  
Rhizosphère
  
- **Commission des Finances et du Budget** :  
Responsable : LITZLER           François  
Membres :   CORSIKO           Claudine  
              OBERLI           Luc

- **Constitution de la Commission d'Appel d'Offres :**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics ;

Considérant qu'à la suite de la démission du Premier Adjoint, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du reste du mandat ;

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de trois membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

**décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires :

Nombre de votants	:	10
Bulletins blancs ou nuls	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	10
Sièges à pourvoir	:	3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3,33

	<b>Voix</b>	<b>Attribution au quotient</b>	<b>Attribution au plus fort reste</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Liste unique</b>	10	3,33	0	3

Proclame élus les membres titulaires suivants :

A :	GASSER	Yvonne ;
B :	OBERLI	Luc
C :	STEHLIN	Astrid

Membres suppléants :

Nombre de votants	:	10
Bulletins blancs ou nuls	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	10
Sièges à pourvoir	:	3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3,33

	<b>Voix</b>	<b>Attribution au quotient</b>	<b>Attribution au plus fort reste</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Liste unique</b>	11	3,33	0	3

Proclame élus les membres suppléants suivants :

A :	CORSICO	Claudine
B :	KESSLER	Christophe
C :	OBERLI	Fred

#### **4. DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DE LA COMMUNE AU SEIN DES ASSEMBLEES DELIBERANTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE SUITE A LA DEMISSION DU PREMIER ADJOINT**

##### **□ Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) FELDBACH-RIESPACH**

Vu la démission de Monsieur André FUX de sa fonction d'adjoint au Maire, acceptée par Monsieur le Préfet du Haut-Rhin en date du 12 août 2016 ;

Vu la démission de Monsieur André FUX de sa fonction de président du SIAEP FELDBACH RIESPACH ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de désigner pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable FELDBACH-RIESPACH, en remplacement de M. André FUX,

Titulaire : M. STOESSEL Joseph.

##### **□ Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) RIESPACH-FELDBACH :**

Vu la démission de Monsieur André FUX de sa fonction d'adjoint au Maire, acceptée par Monsieur le Préfet du Haut-Rhin en date du 12 août 2016 ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de désigner pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires RIESPACH-FELDBACH, en remplacement de M. André FUX,

M. KESSLER Christophe.

## 5. APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT DE PREVISIONS DE COUPES 2017

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2017 tel que présenté ci-après.

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'industrie Feuillus	Bois d'industrie Résineux	Chauffage	m3	(stères)			Abattage et façonnage		Débardage		
										En régie	A l'entreprise			
	m3	m3	m3	m3	m3	stères	m3	(A)	(B)	(C)	(D)	A-(B+C+D)		
2r	28	47	29	6			15	21	126	8 820		2 120	860	2 520
3r	143		180				30	43	354	13 890		3 890	2 600	7 200
3r	42		90				15	21	107	3 980		1 120	750	2 110
5r	144	1	128	0	28	40	33	47	334	14 689		4 380	2 420	7 880
Chablis	35	5	40				10	14	90	3 520		960	640	1 920
Sous-Total	393	54	426	6	28	40	102	146	1010	41 399		12 470	7 290	21 630

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU (y compris rémanents)		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus m3	Résineux m3	Feuillus m3	Résineux m3		
Total						

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :			
Charges patronales (43 %) :			
Total :			
Dépense : % HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :		12 470	
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		12 470	
Dépenses HT de débardage et de câblage			7 290
Honoraires			2 900
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT			
Autres dépenses HT (€)			100
Frais bruts d'exploitation (HT)		22 760	
TVA et les frais d'exploitation :		2 570	
BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)			16 630
Observations : Autres dépenses = transports des tiges de balle qualité sur places de dépôt			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- approuve à l'unanimité l'état prévisionnel des coupes 2017, chablis et bois non façonnés ;
- en application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe ;
- en application de l'article L.144.1.1. du Code Forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet accord, l'ONF reversera à la Commune la part des produits nets encaissée qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

- Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ONF. La Commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

## **6. CHARGE DE TRAVAIL – MAIN D'ŒUVRE SIGFRA**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant du SIGFRA et concernant la charge de travail des équipes de Sylviculture et des bûcherons qui est extrêmement faible, à tel point que le SIGFRA n'aura plus de travail à leur confier à partir de fin septembre. Le Syndicat étant un établissement de Droit Public, il n'y a pas de possibilité comme pour le privé, de procéder à une démarche de chômage technique. Le SIGFRA devra donc assurer les salaires jusqu'en fin d'année.

Le SIGFRA sollicite la Commune pour confier les travaux forestiers en priorité aux employés du Syndicat.

## **7. TRANSFORMATION DE L'ADAUHR EN AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

M. le Maire explique à l'assemblée que l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) s'est engagée dans un processus visant à se transformer en Agence Technique Départementale (ATD) afin de se conformer au nouveau contexte réglementaire, et ainsi de garantir la pérennité de ses compétences et de ses missions au service des territoires.

Cette transformation offrira également la possibilité aux collectivités locales de devenir membres à part entière de la nouvelle ADAUHR et d'être ainsi représentées au sein de ses instances de gouvernance. Elle permettra par ailleurs aux collectivités adhérentes de bénéficier d'un cadre relationnel privilégié (dit de quasi régie au terme de l'ordonnance du 23 juillet 2015), qui leur permettra de passer des marchés avec l'ADAUHR sans mise en concurrence pour les prestations plus importantes.

Oùï les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** à l'unanimité de donner un accord de principe concernant l'adhésion de la Commune à la nouvelle agence technique départementale.

## **8. APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE REGIONAL DE TRES HAUT DEBIT EN ALSACE (ROSACE)**

M. le Maire explique que d'ici fin 2022, la fibre optique ne se cantonnera plus aux grandes agglomérations mais également à une grande partie des zones rurales, en démarrant par les communes qui sont les moins bien couvertes en ADSL.



Les communes ciblées dans un premier temps dans le Jura Alsacien sont : BIEDERTHAL, COURTAVON, LEVONCOURT, LUCELLE, OBERLARG et FELDBACH. De 2020 à 2031 : le Très Haut Débit devrait être généralisé sur les autres communes.

Les premières études sur les communes prioritaires peuvent être lancées dès cet été mais cela nécessite un conventionnement entre les communes et la Région.

La participation financière nette de chaque commune est arrêtée à 175 € par prise, subventions déduites, soit : **227 prises pour FELDBACH, pour un montant total de 39 725 €.**

Considérant qu'il y a lieu de profiter de cette opportunité et d'offrir tout le confort que permet le Très Haut Débit aux administrés sur le territoire de la Commune,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- approuve** la convention de financement pour la réalisation du Réseau d'initiative publique régional de Très Haut Débit en Alsace (ROSACE) ;
- autorise** Mr le Maire à signer la convention avec la Région ;
- dit** que les crédits devront être alloués au budget communal 2017.

## **9. STATIONNEMENT DU CENTRE DU VILLAGE**

M. le Maire fait part à l'assemblée que pour éviter tout problème avec le ramassage scolaire des enfants de Feldbach, il convient de revoir le stationnement du centre du village.

A ce titre, pour des restaurants, il doit être réalisé en dehors des voies publiques des aires de stationnement répondant aux normes minimales, soit 60 % de la SHOB.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de prendre contact avec le restaurateur local afin de trouver une solution concernant le stationnement de ses clients.

## **10. DIVERS**

### **c. Approbation de l'Ad'AP de Patrimoine**

VU

- *le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R.111-19 à R.111-26 et les articles R.111-19-31 à R.111-19-47 ;*
- *la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;*

- l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;
- le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;
- les différents diagnostics accessibilité réalisés en juin 2013, actualisés en 2015 et en 2016 par la société AC2H pour les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public de la Commune ;
- le projet de phasage et de priorisation des actions établi avec l'ADAUHR, dans le cadre de la convention en date du 19 janvier 2015, sur la base des documents actualisés de AC2H et validés par les différentes réunions avec le comité de pilotage ayant permis d'élaborer le dossier AD'AP ;

CONSIDERANT les obligations de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) conformément à la loi 2014-789 du 10 juillet 2014 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le Plan Pluriannuel d'Investissement sur 2 périodes de 3 ans, soit 6 ans qui établit les dépenses suivantes :

Classification actuelle	MONTANTS DES OPERATIONS (€ HT) AFFECTES PAR PERIODE ET PAR AN			
	PERIODE I			TOTAL PERIODE I
	ANNEE 1 : 2016	ANNEE 2 : 2017	ANNEE 3 : 2018	
<b>0. Ecole (Partie Ecole de la Mairie Ecole) 5 cat. - type R</b>	Fermeture de l'école à partir de la rentrée 2016-2017			<b>Fermeture</b>
Fermeture de l'établissement en septembre 2016				0 €
<b>1. Salle paroissiale et sanitaire public 5 cat. - type L</b>	12 060 €			<b>12 060 €</b>
Etudes 20%	2 010 €			2 010 €
Travaux	10 050 €			10 050 €
Demande de dérogation	Non			
<b>2. Eglise 4 cat. - type V</b>		1 661 €	18 271 €	<b>19 932 €</b>
Etudes 10%		1 661 €	1 661 €	3 322 €
Travaux			16 610 €	16 610 €
Demande de dérogation		Oui		
<b>3. Halle des fêtes 3 cat. - type L+N+X</b>			2 839 €	<b>2 839 €</b>
Etudes 20%			2 839 €	2 839 €
Travaux				0 €
Demande de dérogation				
<b>COUT TOTAL / ANNEE</b>	<b>12 060 €</b>	<b>1 661 €</b>	<b>21 110 €</b>	<b>34 831 €</b>
<b>SOIT en € TTC</b>	<b>14 472 €</b>	<b>1 993 €</b>	<b>25 332 €</b>	<b>41 797 €</b>

**Période 2 : 2019 -2021 et synthèse sur les 2 périodes**

Classification actuelle	MONTANTS DES OPERATIONS (€ HT) AFFECTES PAR PERIODE ET PAR AN				TOTAL PERIODE 1+2	
	PERIODE 2			TOTAL PERIODE 2		
	ANNEE 4 : 2019	ANNEE 5 : 2020	ANNEE 6 : 2021			
3. Halle des fêtes 3 cat. - type L+N+X	31 229 €			31 229 €	Eglise Salle paroissiale + sanitaire public Halle des fêtes Mairie + Associations	
Etudes 10%	2 839 €			2 839 €		
Travaux	28 390 €			28 390 €		
Demande de dérogation						
4. Mairie - Associations 5 cat. - type W+L	28 800 €	226 050 €	90 750 €	345 600 €		
Etudes 20%	28 800 €	20 550 €	8 250 €	57 600 €		
Travaux		205 500 €	82 500 €	288 000 €		
Demande de dérogation		Non				
<b>COUT TOTAL / ANNEE</b>	<b>60 029 €</b>	<b>226 050 €</b>	<b>90 750 €</b>	<b>376 829 €</b>		<b>411 660 €</b>
<b>SOIT en € TTC</b>	<b>72 035 €</b>	<b>271 260 €</b>	<b>108 900 €</b>	<b>452 195 €</b>		<b>493 992 €</b>

- donne délégation au Maire pour établir la demande d'approbation d'un Ad'AP via le formulaire CERFA N°15246\*01 ;
- autorise Monsieur le Maire à présenter la demande d'approbation de l'Ad'AP à la Préfecture du Haut-Rhin ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la demande d'approbation de l'Ad'AP (dont les dossiers de demande d'autorisation de travaux et d'urbanisme aux fins de réalisation des travaux prévus dans le cadre de ces Ad'AP).

**d. DIA KUBLER**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 27 juillet 2016, il avait été décidé de préempter la parcelle cadastrée sous Section Section 2, N°530/24, lieu-dit « Spitalacker », d'une surface de 7,90 ares.

Le PLU en instance d'élaboration confirmant dans son PADD que l'ensemble du site localisé en amont de la parcelle 530/24 est prévu pour être à terme urbanisé, la commune prévoit la desserte par les réseaux puissent le moment venu relier le site d'extension urbaine évoqué à la rue de la Lisière des Bois via la parcelle 530/24. Pour ce faire, le projet de PLU prévoit un emplacement réservé sur ladite parcelle. Pour information, le projet de PLU maintient le classement de la parcelle 530/24 en zone urbaine, donc maintient sa soumission au droit de préemption urbain.

MM. KUBLER et HEIDMANN souhaiteraient que la Commune ne prélève qu'une partie de la surface.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord de principe pour n'acquérir qu'une surface de 4 m de large.

Néanmoins, pour que la décision de préemption soit valable, il est nécessaire qu'elle soit reçue avant l'expiration du délai de deux mois par le notaire.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 22 heures 55.

Suivent les signatures au registre.

## DELIBERATION SIAEP FELDBACH - RIESPACH

(SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE FELDBACH – RIESPACH)

SEANCE DU 05 AVRIL 2016

Le Comité Syndical s'est réuni dans la salle de la mairie de Feldbach, le 05 avril 2016 à 19 heures 30 sous la présidence de M. André FUX, Président.

Présents : MM. LITZLER François, OBERLI Fred, GASSER Paul, RYCHEN Serge, MOUREY Jonathan, BLOCH Didier (titulaires).  
WEIGEL Roland (suppléant).

Absent excusé : M. OBRIST Fabrice ayant donné procuration à M. WEIGEL Roland.

Ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu du 28 octobre 2015 ;
2. Approbation du compte administratif 2015 ;
3. Vote du budget primitif 2016 ;
4. Avancement servitudes ;
5. Divers.

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 OCTOBRE 2015.**

Le Président donne lecture du procès-verbal du 28 octobre 2015. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

### **2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le compte administratif reprend en détail l'ensemble des opérations réelles effectuées en dépenses et en recettes durant l'année 2015 et dont la balance générale s'établit comme suit :

#### Section d'exploitation

Dépenses	90 155,39 €
Recettes	142 155,19 € (dont 14 668,66 € d'excédent d'exploitation reporté)
<i>Excédent global d'exploitation :</i>	<u>51 999,80 €</u>

### Section d'investissement

Dépenses	111 530,08 €
Recettes	62 517,88 € (dont 7 489,51 € d'excédent d'investissement reporté)

*Déficit global d'investissement :* 49 012,20 €

### **Résultat global de clôture**

**au 31.12.2015**

**2 987,60 €**

Le Comité Syndical,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 dressé par le Président ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. déclare par ailleurs que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 ;
- constatant un excédent d'exploitation cumulé de l'exercice 2015 à hauteur de 51 999,80 € ;
- constatant par ailleurs un déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2015 à hauteur de 49 012,20 € ;

### **Décide à l'unanimité**

- d'affecter un montant de 49 012,20 € à la couverture du déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2015 ;
- d'émettre à cet effet un titre de 49 012,20 € à l'article 1068, recettes d'investissement du budget 2016 ;
- de reporter le solde de l'excédent d'exploitation, soit 2 987,60 €, au budget primitif 2016, au compte 002, recettes d'exploitation.

### **3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

La section d'exploitation s'équilibre à 103 567,60 € en dépenses et en recettes, la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 106 999,80 € en dépenses et en recettes.

### **4. AVANCEMENT SERVITUDES**

Le Président informe le comité qu'il a soumis pour avis à Me Schmidt la résolution de constitution de servitudes adoptée par le Comité Syndical le 28 octobre 2015. Il manque dans cette résolution la désignation du bénéficiaire de la servitude. Il propose donc de rajouter à la résolution la mention suivante : « au profit de la parcelle cadastrée Commune de RIESPACH, section 4 n° 118 – Lieudit Tschobler, appartenant à la Commune de FELDBACH ».

Après délibération le Conseil Syndical approuve la résolution ainsi modifiée :

« Monsieur André FUX, Président du SIAEP Feldbach/Riespach, rappelle au Comité Syndical que la constitution de servitudes de passage souterrain privé a été prévue dans la séance du 17 novembre 2011.

Pour mémoire cette servitude concerne la pose, le maintien, la réparation de toute conduite d'adduction d'eau et accessoires à charge des parcelles ci-dessous désignées :

#### **COMMUNE DE FELDBACH**

section 4 n° 36 (ex 31) - Lieudit Rehhof, situé en zone NC pour une surface d'environ 1780 m2, appartenant à Monsieur Abraham OBERLI

section 7 n° 144 - Lieudit Riespachermatten, situé en zone NCa pour une surface d'environ 210 m2, appartenant à Monsieur Guy OBERLI

section 5 n° 24 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 140 m2,  
section 5 n° 25 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 15 m2,  
appartenant à Monsieur Louis FLOTA

section 5 n° 26 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 10 m2,  
section 5 n° 27 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 50 m2,  
section 5 n° 29 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 10 m2,  
section 5 n° 30 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 10 m2,  
section 5 n° 31 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 15 m2,  
section 5 n° 32 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 45 m2,  
section 5 n° 33 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 40 m2,  
,  
,  
section 5 n° 35 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 40 m2,  
appartenant à Madame Danièle STOESSEL née DOLLMANN

section 5 n° 34 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 15 m2,  
section 5 n° 37 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 50 m2,  
section 5 n° 38 - Lieudit Straeng, situé en zone NC pour une surface d'environ 110 m2,  
appartenant à Monsieur Sébastien STOESSEL

#### **COMMUNE DE RIESPACH**

section 4 n° 146 - Lieudit Feldbacherweg, situé en zone NC pour une surface d'environ 340 m2,  
section 4 n° 147 - Lieudit Feldbacherweg, situé en zone NC pour une surface d'environ 180 m2,  
appartenant à Madame Marie-Louise TROXLER

section 4 n° 148 - Lieudit Feldbacherweg, situé en zone NC pour une surface d'environ 130 m2,  
appartenant à la Commune de RIESPACH

section 4 n° 117 - Lieudit Tschoebler, situé en zone NC pour une surface d'environ 100 m2,  
appartenant à Madame Christine Marie Odile LINDER née ENDERLIN.

La largeur du terrain soumis à la servitude sera de 3 m.

au profit de la parcelle cadastrée Commune de RIESPACH, section 4 n° 118 – Lieudit Tschoebler, appartenant à la Commune de FELDBACH ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité:

- d'approuver le projet contenant constitution de servitude de pose, de maintien, de réparation de toute conduite d'adduction d'eau et accessoires à charge des parcelles ci-dessus désignées ;
- de charger Maître Anne SCHMIDT, notaire à Ferrette, d'établir l'acte aux frais du SIAEP Feldbach/Riespach, en fixant le montant des indemnités de passage, après consultation du Service des Domaines, à VINGT QUATRE EUROS (24 €) l'are pour toutes les parcelles.
- AUTORISE, Monsieur André FUX, Président du SIAEP Feldbach/Riespach à signer l'acte et tous documents relatifs ».

#### **DIVERS**

Concernant la signalisation à hauteur de la station de pompage, le Président fait part au Comité Syndical des dernières informations obtenues. Il propose de procéder à l'acquisition des panneaux nécessaires et présente différents devis. Après délibération l'offre de la société SVH France pour un montant de 819.34 € est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président est chargé de l'acquisition et de la mise en place de cette signalisation.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 20 h 30.

Suivent les signatures au registre.



## Séance du 13 juin 2016

### **Présence:**

M. Fabrice JAEGY , Président, Mme Yvonne GASSER, Vice-Présidente, Mme Marie-Josée MULLER, Maire de Riespach, Mme Christelle INGOAT, M. Serge RYCHEN, délégués de Riespach, Mme Claudine CORSICO, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. Luc OBERLI 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint de Feldbach, Mme Astrid STEHLIN, délégués de Feldbach, membres du Comité Syndical.

**Absence :** M. André FUX, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint de Feldbach, excusé avec procuration à Madame Claudine CORSICO et M. André DIEYE, excusé avec procuration à Mme Marie-Josée MULLER.

La séance du Conseil Syndical débute à 20h00.

### **9.- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2016**

Le Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2016 n'appelant aucune observation est approuvé.

### **10.- Fermeture de classe (classe vacante et effectif de classe maternelle)**

Le Président présente au Conseil Syndical l'évolution de l'effectif pour les trois prochaines rentrées scolaires. Celui-ci est en constante diminution d'où la décision de ne pas renouveler le contrat de l'aide maternelle à temps complet.

De plus, la fermeture de classe ayant été actée, il est envisagé de regrouper tous les niveaux à Riespach, tant par les économies engendrées (10 000 euros sur une année scolaire) que d'un aspect sécuritaire (les risques sont plus importants pour une classe isolée).

Les membres de Feldbach restant sur leur position initiale (cf conseil précédent), il est décidé de sonder la population des deux villages et de se revoir le lundi 20 juin afin de prendre une décision finale.

La question de l'embauche d'une atsem et du remplacement de l'agent technique est reportée ultérieurement car tous les éléments nécessaires ne sont pas encore définis.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun membre ne demandant plus la parole, le Conseil est clos à 22h00.



## ECOLE INTERCOMMUNALE RIESPACH - FELDBACH

4, Rue de l'église 68640 RIESPACH

☎ 03 89 25 89 82 à RIESPACH

☎ 03 89 07 70 13 à FELDBACH



## Conseil d'Ecole

**3<sup>e</sup> trimestre**

**Réunion du**

**28 juin 2016**

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 28 juin 2016 à 20h00 à l'école de Riespach sous la présidence du directeur d'école.

### Présence :

#### **enseignants :**

M ECKENSCHWILLER Rémy  
M SCHMITT Jean-Luc  
Mme DROUHARD Nadège  
Mme GEORGES Florence  
Mme OSINSKI Eliane

#### **parents d'élèves élus :**

Mme GASSER Catherine  
Mme REDERSTORFF Anne  
Mme ULRICH Marie-Claire  
Mme BRICLOT Sabrina  
Mme HARTMANN Léa, ATSEM

#### **élus locaux et autres :**

M JAEGY Fabrice, président SIS  
Mme GASSER Yvonne, vice-présidente SIS  
Mme MULLER Marie-Josée, maire de Riespach  
M LITZLER François, maire de Feldbach  
Mme STEHLIN Mélissa, ATSEM

### Signature du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès verbal de la séance du 29 mars 2016 est approuvé et signé par les membres alors présents.

### Exercices d'évacuation et de confinement :

Les exercices d'évacuation (alerte incendie) ont eu lieu le 3 novembre, 9 mars et 3 mai à RIESPACH  
le 6 novembre, 31 mars et 11 mai à FELDBACH

L'exercice de confinement (alerte chimique) a eu lieu le 13 janvier à RIESPACH et le 25 mai à FELDBACH.

### Concours Calculatrice :

La classe de monsieur ECKENSCHWILLER a participé à une épreuve nationale de calcul mental, organisée par l'Académie de Lille. Elle consistait en une batterie d'exercices auxquels il fallait répondre par internet par équipes de deux élèves.

Les six équipes de CM2 ont obtenu les notes de 5,0 – 6,7 – 7,4 – 7,5 – 8,3 – 8,9 soit une moyenne de 7,3 et la mention excellent (la moyenne nationale est de 5,9).

Les quatre équipes de CM1 ont obtenu les notes de 6,1 – 6,7 – 6,8 – 7,5 soit une moyenne de 6,8 et la mention très bien (la moyenne nationale est de 6,2).

### Concours Maths sans frontières :

La même classe a participé à mathématiques sans frontières, organisé par l'Académie de Strasbourg. Sur les 36 écoles du secteur sud du Haut-Rhin, nous sommes à une satisfaisante 12<sup>e</sup> place.

Ces bons résultats sont le fruit du travail de tous les enseignants et montrent la pertinence de ce qui est fait.

### Absentéisme :

A l'occasion du départ à la retraite de monsieur SCHMITT, le directeur d'école fait remarquer que celui-ci n'aura été absent qu'en de très très rares circonstances. C'est l'occasion de battre en brèche l'idée reçue que les enseignants sont « souvent absents ». En France, selon une étude de l'administration elle-même, en 2012, le taux d'absence au travail est de 3,7%. Il est plus précisément de 3,6% dans le privé et de 3,8% dans la fonction publique... mais de 2,3% pour les enseignants du primaire.

Au niveau des élèves, nous avons globalement de bons scores dans notre école. Pour l'année scolaire 2014-2015 par exemple (car ceux de cette année ne sont pas encore définitifs), le taux d'absence est certes de 21,8% pour les maternelles, mais il tombe pour les classes suivantes à 4,9%, 3,8%, 3,4% et 2,3% pour les plus grands.

### Fermeture de l'école de FELDBACH :

La décision finale prise par le SIS est donc la fermeture définitive de l'école de FELDBACH. Un déménagement du mobilier et du matériel scolaire est prévu le 18 juillet en collaboration avec les ouvriers communaux.

### Postes d'ATSEM :

Le SIS a décidé de réduire le nombre de postes d'ATSEM (aides maternelles) de 2 à 1,5 à compter de la prochaine rentrée. Le poste à temps plein est occupé par madame Léa HARTMANN qui sera réaffectée à la classe de PS-MS. Le poste à mi-temps est réattribué à madame Mélissa STEHLIN qui travaillera en matinées dans la classe GS-CP.

### Préparation de la rentrée 2016 :

Date de la rentrée : le jeudi 1er septembre 2016.

Effectifs prévus à ce jour : 98 élèves.

Les élèves seront répartis sur quatre classes.

**Départ en retraite :**

Après neuf années passées au sein de notre école, monsieur SCHMITT fait valoir ses droits à la pension. Le directeur, au nom de l'équipe, lui souhaite une bonne et longue retraite, tout en soulignant ses qualités professionnelles et humaines hors paires.

**Divers :**

- Tapis de sol : à changer en classe GS-CP
- Ouvrier communal : disponible les jours de prérentrée pour réglage des hauteurs des tables
- Entretien : nettoyage salle d'activité
- Stationnement : il y a toujours encore des parents qui s'arrêtent devant l'école !!!
- Casiers : nombre insuffisant pour la classe de madame Drouhard

*Le Directeur de l'école  
Rémy ECKENSCHWILLER*

## SPECTACLEZ-VOUS...CHEZ VOUS !

### Saison 2016



**Samedi 15 octobre 2016 - 20h30**

**Le coup de foudre amoureux...et la déconfiture !**

**Anne Hengy, conteuse**

**À la Communauté de Communes du Jura Alsacien**

**Tarifs :** adulte : 6€ - Etudiant : 3€ - Gratuit pour les moins de 16 ans

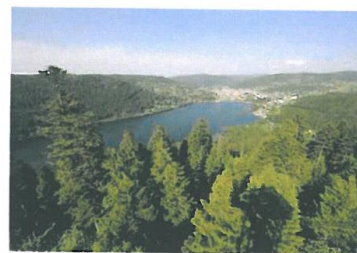
**Dimanche 30 octobre 2016 - 18h00**

**Vosges, l'appel de la forêt**

Documentaire de Jean-Pierre Valentin

**À la Communauté de Communes du Jura Alsacien**

**Tarifs :** adulte : 3€ - Gratuit pour les moins de 16 ans



**Dimanche 4 décembre 2016 - 17h00**

**Spectacle Méditerranée**

Pascal Keller avec la troupe de Piano en Liberté  
et l'école de musique "le Bœuf sur le Toit"

**À la Salle de l'ancien tribunal à Ferrette**

**Tarifs :** adulte : 6€ - Etudiant : 3€ - Gratuit pour les moins de 16 ans



[www.ccja-jura-alsacien.net](http://www.ccja-jura-alsacien.net) - Réservation : 03 89 08 24 00

## CARNET DU JOUR

### *Baptêmes civils*

Le 10.09.2016, Kenza PFEIFFER et Théo PFEIFFER

### *Mariages*

Le 09.07.2016, Anthony RICHARD et Laura OBERLI

- Le 09.07.2016, Frédéric RAUSER et  
Emmanuelle QUINTERNE-LEGAY

- Le 10.09.2016, Christophe PFEIFFER et  
Manon HARNIST

### *Décès*

Mme Alice WIEDER née RIFF, née le 17 février 1928  
décédée le 30 septembre 2016 à Altkirch (68)  
domiciliée 5 rue du Château – 68580 SEPPOIS LE BAS



## LES GRANDS ANNIVERSAIRES

### FELICITATIONS ET JOYEUX ANNIVERSAIRE A MADAME MARGUERITE STOECKLIN

Le 11 AOUT 2016, Madame Marguerite Stoecklin, a reçu chaleureusement la municipalité, à l'occasion de ses 95 ans, dans son salon qui fut jadis transformé en salle de classe pendant la guerre. Merci à elle pour ce beau moment de partage.



## LES GRANDS ANNIVERSAIRES A VENIR...

### Mois d'octobre

70 ans : BURG	Louis	26.10.1946
71 ans : FLOTA	Gérard	06.10.1945
73 ans : FLOTA	Louis	15.10.1943
74 ans : SAGOT	Madeleine née UEBERSCHLAG	10.10.1942
87 ans : SCHLICKLIN	Juliette née ROCKLIN	08.10.1929

### Mois de novembre

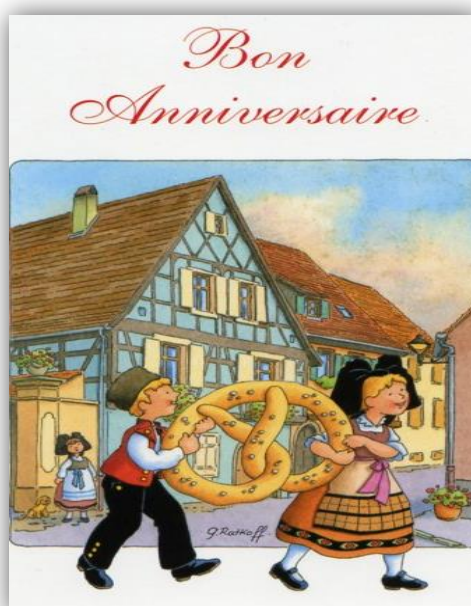
80 ans : OBERLI	Irène née RICHARD	06.11.1936
81 ans : JAEGY	Marie née REINHART	25.11.1931

### Mois de décembre

68 ans : MATTLER	Gérard	13.12.1948
68 ans : GROSHENY	Bernard	28.12.1948
74 ans : FLOTA	Eugène	30.12.1942
75 ans : DATTLER	Antoine	22.12.1941
80 ans : DATTLER	Nicole née WALTER	05.12.1936

### Mois de janvier 2017 :

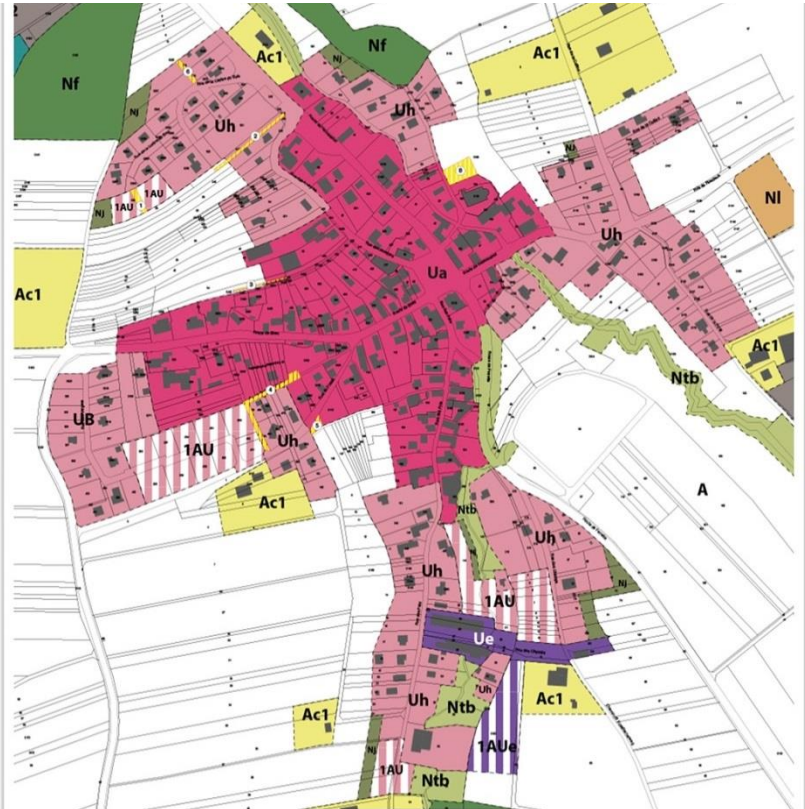
65 ans : SEEL	Jean-Marie	22.01.1952
66 ans : JAEGY	Marie Madeleine née KUENY	29.01.1951
67 ans : BILGER	Mireille née WALSER	03.01.1950
67 ans : VETTER	Madeleine née FELLMANN	23.01.1950
67 ans : GASSER	Jean-Louis	26.01.1950
70 ans : VETTER	Louis	11.01.1947
71 ans : FLOTA	Brigitte née LINDER	18.01.1946
73 ans : RENGER	Joseph	14.01.1944
73 ans : REDERSTORFF	Marie-Odile	21.01.1944
77 ans : NEUENSCHWANDER	Pierrette née GODINAT	10.01.1940
84 ans : BOYER	Louis	08.01.1933



# Le projet de Plan Local d'urbanisme (PLU)

Le projet de PLU est téléchargeable à l'adresse <http://feldbach.pragma-scf.com>

L'enquête publique, qui permettra à tous les habitants et personnes concernées de faire leurs remarques, se déroulera, à quelque jours près, du 15 janvier au 15 février 2017.



## Le calendrier du PLU et la suite de la procédure



## Communiqué des chasseurs

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable les :

- Mardi 11 octobre 2016
- Samedi 22 octobre 2016
- Lundi 31 octobre 2016
- Samedi 05 novembre 2016
- Dimanche 13 novembre 2016
- Samedi 26 novembre 2016
- Dimanche 04 décembre 2016
- Dimanche 11 décembre 2016
- Dimanche 18 décembre 2016
- Dimanche 15 janvier 2017
- Mercredi 1<sup>er</sup> février 2017



## Passage du médiabus

Le médiabus sera de passage à FELDBACH le **mercredi 26 octobre de 16 h 15 à 17 h 45** devant la Mairie.

## Avis aux propriétaires - bailleurs

L'agrandissement et la progression du parc locatif dans le village entraînent un constant mouvement et renouvellement de la population qui ne facilitent guère la tâche du secrétariat de la mairie quant à la tenue du fichier domiciliaire.

Aussi prions-nous instamment **les propriétaires bailleurs** de bien vouloir signaler régulièrement à la mairie tout changement de locataire et inviter les nouveaux arrivants à se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Cela vaut aussi pour les personnes quittant le village qui sont invitées à signaler leur départ en mairie (changement d'adresse, radiation de la liste électorale, facturation du reliquat de consommation d'eau, etc...).

## Recensement citoyen obligatoire



Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leur seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement. Ils ne seront toutefois, pas prioritaires pour participer à la JDC.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable sur smartphone.

### Benne à déchets verts - rappel

Nous rappelons à la population que seuls les apports de tonte de pelouse, de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de végétaux et de petits branchages inférieurs à 10 cm de diamètre sont à déposer dans la benne à déchets verts située près du terrain de tennis (rue de Riespach).

### Petit rappel aux propriétaires de chiens

Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant.

Il est interdit de laisser errer les animaux de compagnie, et les chiens en particulier, de les abandonner ou d'attirer des animaux errants avec de la nourriture.

La divagation des animaux peut en effet occasionner des troubles importants de la tranquillité et de la sécurité publique.

Par ailleurs, les chiens maintenus à l'intérieur d'une propriété et susceptibles de se montrer agressifs à l'égard d'un passant (surtout lorsque ce dernier est lui-même accompagné d'un chien) doivent être enfermés, attachés ou enchaînés, de manière qu'ils ne puissent causer aucun accident soit aux personnes, soit aux animaux domestiques (article 211 du Code Rural).

Voici trois conseils utiles à tout propriétaire de chien :

- tenez votre chien en laisse lors de la promenade pour éviter accident et bagarre ;
- évitez la pollution des trottoirs, c'est un devoir civique (utilisez le caniveau et nettoyez ses « oublis » ; utilisez les « sacs-o-mat ») ;
- éduquez votre chien à rester seul sans nuire à la tranquillité d'autrui.

### Avis aux nouveaux arrivants et jeunes atteignant l'âge électoral

- ❑ les personnes établies depuis peu dans le village sont les bienvenues ; elles sont priées de bien vouloir s'inscrire dès leur arrivée, au secrétariat de la mairie qui leur indiquera les formalités à accomplir à l'appui de leur changement d'adresse, leur proposera de s'inscrire sur la liste électorale (délai jusqu'au 31.12.2016), leur fournira tous renseignements utiles sur le village et ses animations et leur remettra une dotation de sachets destinés au tri sélectif des déchets.
- ❑ Par ailleurs, nous rappelons aux personnes qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale qu'elles ont la possibilité de le faire encore **jusqu'au 31.12.2016**, dernier délai pour pouvoir prendre part aux importants scrutins prévus en 2017.
- ❑ Quant aux jeunes ayant atteint ou atteignant l'âge électoral (nés entre le 01.03.1998 et le 28.02.1999 inclus), la mairie les inscrit d'office sur la liste électorale, **ce qui ne les empêche pas de venir vérifier qu'ils n'ont pas été oubliés.**

**Permanence pour l'inscription sur les listes électorales :**

**samedi 31 décembre 2016 de 10 H 00 à 12 H 00.**



Soirée musicale  
avec témoignage

## DÎNER CONTACT

Vendredi 18 novembre 2016 - 19 h 30

THEME : *Toi, suis-moi*

avec *Thierry OSTRINI*

Beaucoup connaissent Thierry Ostrini pour ses interventions dans le cadre du groupe Exo et relativement à la louange, la composition de chants et la fonction de chantre dans l'église notamment. Il nous présentera - outre ses nouvelles compositions - quelques épisodes marquants de son expérience et de son témoignage. De son back ground d'acteur à ses multiples influences internationales, la soirée promet d'être haute en couleur et riche en émotions.

**A L'AUBERGE SUNDGAUVIENNE**

1 route de Belfort  
68130 CARSPACH

**MENU DU JOUR**

(comprenant entrée, plat, dessert)  
2 verres de vin - Café

Bienvenue à chacun(e) accompagné(e) ou non

Prix de la soirée : 29 € par personne (repas + intervenant)

Inscription obligatoire avant le samedi 12 novembre 2016

✂



### TALON REPONSE

NOM..... PRENOM.....

Tel..... Adresse mail.....

NOM..... PRENOM.....

Tel..... Adresse mail.....

Montant à régler par chèque lors de l'inscription, à l'ordre de « Café Contact du Sundgau »

Envoyer à OBERLI Elisabeth - 16 rue de la lisière du bois - 68640 FELDBACH

Tel : 03 89 07 76 04

Adresse mail : [cafecontactdusundgau@orange.fr](mailto:cafecontactdusundgau@orange.fr)





## PAROISSE SAINT JACQUES DE FELDBACH

### INFOS DU CONSEIL DE FABRIQUE

#### Bénédiction du pain

« Bénir, c'est dire le bien, appeler le bien, croire au bien. »  
Dimanche 10 juillet dernier a eu lieu la bénédiction du pain lors de l'Office. Le pain a une signification symbolique importante : il symbolise le sacré, la justice, la stabilité, mais aussi le travail.



#### On recrute des servants d'autel

Par le service de la liturgie, des enfants (à partir de 7 ans) et des jeunes – garçon ou fille – peuvent aider l'assemblée à célébrer l'Eucharistie en étant Servants d'autel. Pour tout renseignement s'adresser à Rémi LINDER au 03.89.25.80.62.

N'hésitez pas !

#### Inondation dans l'église

Mercredi 17 août en fin d'après-midi, le violent orage qui a éclaté au-dessus du village a provoqué une inondation dans l'église. Les sapeurs-pompiers sont intervenus pour aspirer l'eau dans la sacristie et pour racler le sol du côté de l'exposition et la nef. Les tapis de sol étaient détrempés et ont mis plusieurs jours à sécher ! Merci à tous ceux qui ont été présents pour le coup de main.



#### Bénédiction des calvaires

A la suite de quelques mésaventures accidentelles, certains calvaires de la Paroisse ont fait peau neuve. Afin d'exprimer la reconnaissance de ces restaurations, une bénédiction aura lieu le 1er novembre prochain après la célébration de 17 heures.

#### A noter dans vos agendas...

1<sup>er</sup> novembre 2016 : bénédiction des calvaires

26 décembre 2016 : balade stéphanoise



## - Un 70<sup>ème</sup> Anniversaire réussi -



Sous un beau soleil de septembre les pompiers de Feldbach ont fêté leur 70<sup>ème</sup> Anniversaire en présence de nombreuses personnalités. Trois médailles d'honneur ont tout d'abord été décernées : au caporal-chef Frédéric Burgy, la médaille de Vermeil pour 25 années de service, au caporal-chef Eric Linder et à l'Adjudant Alain Gasser (chef de corps) médaille d'or pour 30 années de bons et loyaux services.

Deux sapeurs-pompiers ont ensuite été élevés au grade supérieur : le sapeur Gilles Stehlin à celui de caporal et l'adjudant Alain Gasser à celui d'adjudant-chef.

Tous les chefs de corps ont été récompensés pour le port de l'insigne de chef de centre : Sous-lieutenant Albert Dattler, créateur du corps en 1946, l'adjudant Paul Flota, lieutenant Roland Koenig et l'adjudant-chef Alain Gasser.

Monsieur Albert Dattler a retracé l'historique du début du corps avec une grande émotion, l'adjudant-chef Alain Gasser termina l'historique de 1966 à nos jours.

Monsieur François Litzler a exprimé sa fierté pour ce CPI créé en 1946 sous la houlette de Rederstorff qui fut le premier chef de corps.

Le mot de la fin était pour Jean-Luc Reitzer qui soutient les CPI pour la sécurité de nos citoyens et de nos biens.



Adjudant-chef Alain Gasser.



# L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Feldbach organise son **REPAS DANSANT**

**CARPES FRITES SALADE**

**OU JAMBON BRAISE FRITES SALADE**

**DIMANCHE 30 OCTOBRE 2016**

A partir de 11h30

Salle des Fêtes de Feldbach

**Après-midi animée par le groupe  
Nostalgie**

## **Tarif Adultes**

Carpes frites/salade (à volonté) + café + dessert : 15 euros

Jambon braisé frites/salade + café + dessert : 13 euros

## **Tarif Enfants de 6 à 12 ans**

Carpes frites salade + dessert : 8 euros

Jambon braisé frites salade + dessert : 7 euros

## **Enfant de moins de 6 ans GRATUIT**

*RENSEIGNEMENTS AU 03.89.07.98.65 OU AU 03.89.89.14.14*

Talon de réservation à retourner accompagné d'un chèque de règlement libellé au nom de l'Amicale Sapeurs Pompiers avant le 17 octobre 2016 à :

Amicale Sapeurs Pompiers

GASSER Fabien

19, rue des jardins

68640 FELDBACH

Nom/prénom : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----

Carpes frites adulte : x15 € = Jambon braisé adulte : x 13 € =

Carpes frites enfant : x8€ = Jambon braisé enfant : x7 € =

Enfant de moins de 6 ans :



Le Comité des Fêtes de FELDBACH recrute de **nouveaux membres**.

Vous êtes dynamique, motivé(e),  
vous avez des suggestions, des nouvelles idées,  
vous avez des propositions pour l'avenir de l'Association,  
vous avez envie de vous investir au sein de la vie associative locale.

**Venez nous rejoindre !**

A défaut de renfort, l'avenir du Comité des Fêtes est fortement compromis... Nous ne sommes plus suffisamment nombreux ni pour assumer la charge de travail ni pour donner une nécessaire nouvelle impulsion à l'Association.

Une Assemblée Générale Extraordinaire est programmée le lundi  
24 octobre 2016  
à 20 heures en Mairie

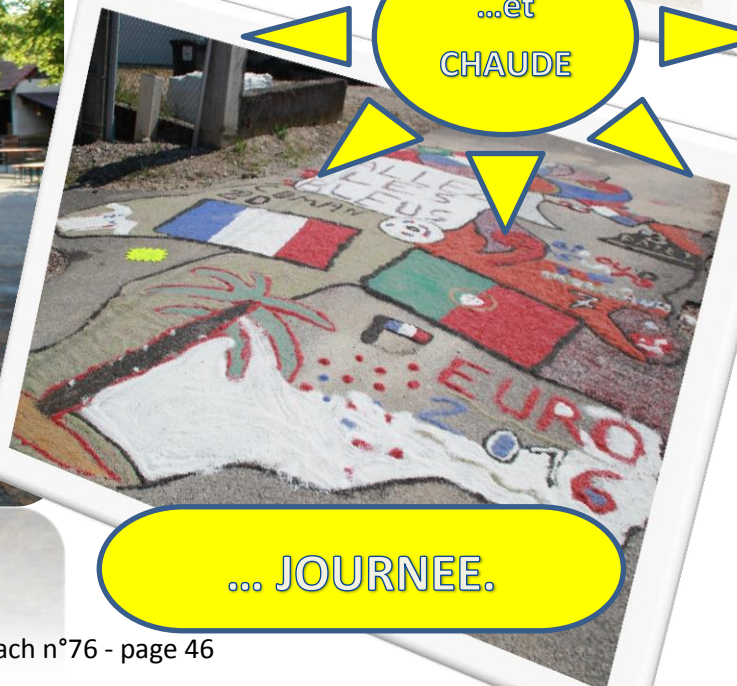
SOUVENIRS...



... D'UNE BELLE,



...et  
CHAUDE



... JOURNEE.



## LES INITIATIVES DU COEUR

### RECOLTE POUR

*A l'occasion de la Saint-Martin, les enfants de Feldbach viendront sonner à votre porte afin de récolter des denrées au profit des Restos du Cœur le 4 novembre 2016\*\*\* à partir de 18h. D'avance merci pour votre générosité.*

*\*\*\* En cas de forte pluie, ils passeront samedi 5 novembre à partir de 9h.*



# MARCHE DE NOEL

**26 novembre 2016**

**10 h – 18 h salle des fêtes**



*au profit de l'Association « 2 pieds, 4 pattes »*




**Cette année, le thème choisi est le**  **!!**

**Grand symbole de cette fête, il sera mis à l'honneur sous toutes les formes.... pour le bonheur des petits et grands.**

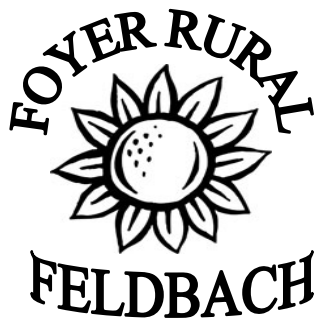
### **14h : BRICOLAGE DE NOEL POUR ENFANTS ET UNE SURPRISE**

*Venez en famille profiter d'un moment convivial en fabriquant divers objets sur le thème du  ! Et une nouveauté vous est proposée : un concours de mini  décorés*

*Les  seront fournis gratuitement, transformez-les selon votre imagination et nous les exposerons.*

*Chacun pourra voter pour le plus beau.....*

*(inscription au 03 89 07 98 46 ou [stehlin.bertrand@free.fr](mailto:stehlin.bertrand@free.fr))*



## 50<sup>e</sup> MARTINI CHILBA

### Programme :

- samedi 05.11 à 21h : Orchestre **ENERGY**
- samedi 12.11 à 21h : Orchestre **RICO SHOW**
- samedi 19.11 à 21h : Orchestre **CHALLENGER**



Pour la 50<sup>e</sup> fois, l'Association du Foyer Rural de FELDBACH organisera sa traditionnelle fête d'automne « Martini Chilba »

dans la Halle des Fêtes du village :

accueil sympathique, bonne humeur et convivialité

seront au rendez-vous comme par le passé.





Sur le secteur Hirsingue - Waldighoffen, nous formons une équipe d'une quinzaine de membres et couvrons 10 communes (De Hirtzbach jusqu'à Steinsoultz).

Chaque année nous accueillons de nouvelles personnes souffrant dans leur âme et dans leur corps pour diverses raisons souvent indépendantes de leur volonté. Nous accueillons aussi des personnes que les services sociaux nous ont adressées. Nous leur accordons un peu de temps pour les laisser parler de leurs soucis, pour les écouter, les conseiller, les accompagner dans leur démarche souvent pénible afin qu'elles arrivent à se prendre en charge elles-mêmes et assurer leur propre responsabilité.

Nos valeurs principales sont **le respect de la dignité de la personne humaine, la justice et la solidarité.**

Les situations sont souvent urgentes, la personne accueillie étant déjà « au bout du rouleau » et dans une grande détresse morale...

Il s'agit tout simplement de la remettre « debout » pour que sa vie soit un peu meilleure.

Sont également ciblées les aides administratives (difficultés pour remplir un document, une facture d'énergies, un loyer...) et les aides vitales (alimentaires, hygiène, carburant ...).

Caritas peut aussi proposer des **vacances** à des enfants de familles accompagnées et aux familles qui n'ont jamais eu de vacances dans leur existence.

Nous avons une autre spécificité : **l'accompagnement scolaire**, aide pédagogique ponctuelle aux devoirs et approfondissement pour les enfants des familles accueillies qui en font la demande.

Pour résumer :

**Nos dépenses** : essentiellement des bons alimentaires et aides à la mobilité.

Nos recettes : Diverses **actions** durant l'année :

Marché aux puces

Marché de Noël

Vente de pâtisseries

Collectes alimentaires en Semaine Sainte

Certains **dons** nous sont alloués :  
Des collectivités  
De particuliers  
Anonymes

Si vous souhaitez faire un don numéraire directement à votre équipe CARITAS locale, il suffit de l'adresser à :

**Caritas, Antenne de Hirsingue, 1, Place de l'église, 68560 HIRSINGUE.**

Les dons de particuliers génèrent un reçu fiscal à partir de 15 €.

**Votre geste, aussi minime soit-il, porte en lui l'espérance d'un monde plus juste et vous inscrit dans une chaîne de solidarité aux côtés d'autres bénévoles.**



Les membres de l'équipe de bénévoles.



# Le Centre d'Information et de Recrutement de la Marine

## de Strasbourg agrandit son équipe



### **Nous recherchons un personnel administratif**

### **Poste à pouvoir dans les meilleurs délais**

#### **LES CONDITIONS REQUISES**

- Etre de nationalité française / Savoir nager / Journée Défense et Citoyenneté (JDC) effectuée,
- Détenir le permis de conduire VL,
- Moins de 22 ans au dépôt de votre candidature,
- Niveau Bac à Bac + 2 dans les domaines du secrétariat/commerce/accueil ou gestion,
- La maîtrise des outils informatiques de bureautique est indispensable,
- Résider sur la communauté urbaine de Strasbourg.

#### **LE TYPE DE CONTRAT**

« VOLONTAIRE » Contrat initial d'un an (renouvelable 1 fois).  
Poste sédentaire sur Strasbourg.

#### **L'EMPLOI**

Vous assurez essentiellement des tâches administratives comme la gestion et le suivi des dossiers de candidatures à l'engagement dans la marine nationale. Vous organisez le planning des personnels du bureau, fixez des rendez-vous, gérez les étapes constitutives des candidatures et leurs mises en route en cas d'acceptation, participez aux informations de « terrain » comme les forums/salons de l'orientation, accueillez le public et gérez les courriers tant papier qu'électronique.....

#### **LA FORMATION**

Vous effectuerez une formation initiale maritime et militaire de 5 semaines avant d'occuper votre poste.

#### **PARTICULARITES**

Prise en charge de votre alimentation.

75% de réduction sur les tarifs SNCF

5 semaines de congé dès la première année.

*Merci de prendre contact directement avec le CIRFA Marine de Strasbourg au  
03.90.23.26.70 pour fixer un rendez-vous informatif plus développé.*

*Notre adresse : 1 rue de Saales – 67000 Strasbourg*

## Coup d'œil sur l'histoire de l'Alsace et son dialecte menacé aujourd'hui.

par Albert Dattler

Le 15 octobre 2015, dans le cadre de la manifestation « Dannemarie fait son cinéma » au Foyer de la Culture, j'ai été invité pour porter témoignage sur l'évasion des 182 sundgauviens qui sont passés clandestinement en Suisse pour éviter l'enrôlement dans la « Wermacht », l'armée allemande, dans la nuit du 11 février 1943.

A l'évidence je suis, en cette année 2015, un des derniers survivants de cette folle soirée de « l'Espenkolonne », survivant encore lucide et à même de relater les détails de ce vécu exceptionnel.



Le programme de ce dimanche après-midi, organisé par l'association des cinéastes amateurs du Sundgau, présidé par M. Bernard FREYBURGER, comportait plusieurs courts-métrages et séquences de film sur la guerre de 1914-1918, des fêtes de la libération de Mulhouse et Dannemarie mais aussi de la guerre de 1939-1945, le drame des « Malgré-nous » et le retour à la France. L'évasion du 11 février 1943, bien sûr, fut l'objet de mon concours.

La présence de deux cinéastes parisiens, MM. FAVART et SCHILLING, réalisateurs du film sur l'Alsace « Les deux Mathilde » donna lieu à débat, questions-réponses sur le particularisme alsacien et son dialecte. Quelle ne fut ma surprise d'entendre dire par M. SCHILLING que d'ici 10 – 15 ans notre dialecte aura disparu, littéralement choqué par ce prévisionnel parisien. Depuis lors ce sujet me travaille et j'ai décidé de me plonger dans l'histoire de l'Alsace et l'origine de notre dialecte. Car en fait, nous ne connaissons pas notre histoire.

En fréquentant l'école primaire de Feldbach de 1930 à 1938 j'ai eu à connaître l'histoire de France en bonne place dans le programme scolaire (j'aimais bien), mais de l'histoire de l'Alsace pas un traître mot.

Ayant toujours été friand de lecture, me voici à la découverte des alsatiques ; une quinzaine d'ouvrages y sont passés, dont voici les plus importants :

1. L'histoire de l'Alsace autrement – 3 tomes de Bernard WITTMANN – 1975
2. La psychanalyse de l'Alsace par Frédéric HOFFET – 1973
3. L'Alsace terre d'histoire de Lucien SETTLER – 1973
4. L'Alsace, une Histoire de HOFFEL, RUDLOF et WEBER – 1991
5. Avant qu'Alsace se meure et moi avec de Henri GOETSCHY – 2015
6. Le nouveau malaise alsacien de Pierre KRETZ – 2015
7. Les Indignés de Pierre KLEIN – 2015

Quelle volumineuse découverte, le passé tumultueux de notre chère Alsace (notre Heimat). Notre histoire n'est ni celle de France, ni celle d'Allemagne, c'est une histoire bien à part et n'en déplaise à M. VALLS premier ministre, il existe bien un peuple alsacien.

L'Alsace existait bien longtemps avant le traité de Westphalie en 1648.

A suivre

## Retrouvez le site internet de la commune

Vous pourrez découvrir au fil des clics une information utile et pratique.



Nous restons bien évidemment à l'écoute de toutes vos suggestions ou propositions pour améliorer le fonctionnement et le service du site Internet de Feldbach !

Associations et entreprises du village, n'hésitez à nous envoyer un texte de présentation agrémenté d'une photo ou d'un logo.

Par courriel à

**webmaster.feldbach@gmail.com**

**OU**

**mairiedefeldbach@wanadoo.fr**

Nous vous souhaitons de passer un agréable moment sur ce site !

## **CALENDRIER 2016**

<b>Lundi 24 octobre</b> 20h en mairie	Assemblée Générale Extraordinaire du comité des fêtes (ouverte à tous) Pérennité de la fête de l'artisanat
<b>Mercredi 26 octobre</b>	MEDIABUS de 16 h 15 à 17 h 45
<b>Dimanche 30 octobre</b>	Repas dansant carpes frites de l'amicale des sapeurs-pompiers
<b>Mardi 1<sup>er</sup> novembre</b>	Bénédictin des calvaires
<b>Vendredi 4 novembre</b>	Collecte denrées pour les restos du cœur
<b>Samedi 5 novembre</b>	Martini chilba (orchestre ENERGY)
<b>Samedi 12 novembre</b>	Martini chilba (orchestre RICO SHOW)
<b>Vendredi 18 novembre</b>	Diner contact Auberge sundgauvienne Carspach
<b>Samedi 19 novembre</b>	Martini chilba (orchestre CHALLENGER)
<b>Samedi 26 novembre</b>	Marché de Noël Initiatives du cœur
<b>Lundi 26 décembre</b>	Balade Stéphanoise

**Pour le prochain Echo de Feldbach n°77  
Hiver 2016-2017**

**Faites nous parvenir vos communiqués  
jusqu' au 30 novembre 2016**

à

**mairiedefeldbach@wanadoo.fr**